

PLAN D'AFFECTATION

FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS DES

Les Condémines-Les Truits-Bossenasse

PLAN N° 13

ECHELLE 1:1000

Approuvé par la Municipalité de Gilly dans sa séance du 29 mars 2004

Plan déposé au greffe Municipal pour être soumis à l'enquête publique du 29 mars 2004 au 29 avril 2004

La syndique et la secrétaire :
A-M. ROLLET et A. PELLET

La syndique et la secrétaire :
A-M. ROLLET et A. PELLET

Adopté par le Conseil Communal dans sa séance du 24 juin 2004

Approuvé par le département des infrastructures le 13 OCT. 2004

Le président : la secrétaire :
R. GUBERT et V. GANZ

Le chef du département :
[Signature]

LEGENDE :

Limite des constructions

- A Maintenu, en vertu d'une adoption antérieure
- B Nouvelle
- C Radée (plan du 2 mars 1928)
- D Projetée, devant faire l'objet d'une enquête ultérieure
- E Limite territoriale
- F Murs à protéger

G Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 et 2 L.A.T.C. peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction

H front d'implantation obligatoire

I bande d'implantation obligatoire

J Limite des constructions souterraines et des dépendances de peu d'importance

danier belotti
RUE DU TEMPLE 70 1180 ROLLE TEL: 021 822 32 32 FAX: 021 822 32 30
E-Mail: belotti.gpm@atccomm.ch
BUREAU D'ETUDES ING. GENIE RURAL EPFL GEOMETRE OFFICIEL

PLAN ETABLI SUR LA BASE DE LA MENSURATION CADASTRALE

